



N°7041  
Entrée le 21.10.2022  
Déclarée recevable  
Président de la Chambre des Députés  
(s.) Fernand Etgen  
Luxembourg, le 24.10.2022

**Monsieur Fernand Etgen**  
Président de la  
Chambre des Député.e.s  
Luxembourg

Luxembourg, le 21 octobre 2022

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de poser une question parlementaire concernant **le nouveau bataillon belgo-luxembourgeois** à Monsieur le **Ministre de la Défense**.

Ce jeudi 13 octobre 2022, le gouvernement a annoncé la signature de la déclaration d'intention concernant l'implantation du bataillon de reconnaissance belgo-luxembourgeois dès l'année 2028.

Dans ce contexte, je voudrais avoir les renseignements suivants de la part de Monsieur le Ministre :

- 1) **Quel sera l'impact, selon Monsieur le Ministre, de ce bataillon de reconnaissance binational sur l'effort de défense du Grand-Duché du Luxembourg ?**
- 2) **Monsieur le Ministre, peut-il fournir davantage de renseignements sur l'axe de temps concernant les trois phases endéans lesquelles les différentes antennes pourront être fonctionnelles, ainsi que sur l'organigramme de ce bataillon implanté sur trois sites?**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Stéphanie Empain  
Députée



**Réponse du Ministre de la Défense à la question parlementaire n° 7041 du 21 octobre 2022 de l'honorable Députée Stéphanie Empain**

Ad question 1:

Le bataillon de reconnaissance belgo-luxembourgeois jouera un rôle central pour atteindre l'objectif du gouvernement en matière d'effort de défense, à savoir 1% du PIB en 2028.

Selon les prévisions, ce programme capacitaire couvrant la mise en place et l'exploitation conjointe d'un bataillon de reconnaissance médian belgo-luxembourgeois à l'horizon 2028 – en réponse à l'objectif capacitaire OTAN y afférant accepté en 2021 – aura un impact significatif en termes d'effort de défense luxembourgeois dès 2025 (d'un ordre de grandeur de 25% au moment de la pointe de l'investissement). Alors que les investissements majeurs initiaux (équipements, munitions et infrastructures confondues) pourraient s'étendre sur une période de dix années environ, les frais d'exploitation et de soutien en découlant impacteraient l'effort de défense national pendant une trentaine d'années probablement. À ces frais s'ajouteront des frais de mise à jour tant pour les futurs équipements médians que pour les logiciels nécessaires à leur exploitation. Il est à souligner qu'une fois les investissements initiaux majeurs effectués, l'impact sur l'effort de défense sera ramené à un ordre de grandeur de 10 à 15% de l'effort de défense.

Ad question 2:

Des informations détaillées sur l'axe de temps concernant les trois phases endéans lesquelles les différentes antennes pourront être fonctionnelles, ainsi que sur l'organigramme de ce bataillon ne verront le jour qu'après la réalisation d'une planification détaillée qui ne sera lancée qu'après la signature de l'accord de coopération (signature visée pour mi-2023) donnant naissance au programme capacitaire pluriannuel.

Au stade préliminaire actuel, à côté d'une planification très sommaire des études binationales sont en cours pour réaliser:

- une première synchronisation des planifications capacitaires et budgétaires des deux pays,
- une ébauche de concept de mise en place et d'exploitation conjointe.

Selon la planification sommaire susmentionnée, il est prévu que la création du bataillon se fasse, en amont de 2028, en parallèle sur différents sites.

Le futur bataillon disposera en principe dans un premier temps de différentes antennes, sises à Diekirch et à Marche-en-Famenne. Dans un deuxième temps les unités et les capacités additionnelles requises par l'OTAN seront graduellement intégrées pour former un bataillon qui

englobera à terme un état-major commun et quatre compagnies ou escadrons de reconnaissance, complétés de différents éléments d'appui et de soutien.

Vers 2030, le bataillon devrait avoir Arlon comme centre de gravité. S'y trouveront à ce moment au minimum l'état-major mixte belgo-luxembourgeois, une compagnie de reconnaissance belge, une compagnie de reconnaissance luxembourgeoise et des éléments d'appui et de soutien. Quel que soit la phase d'exécution du programme, une des compagnies de reconnaissance luxembourgeoises restera en principe implantée à Diekirch.

Luxembourg, le 14 novembre 2022

(s.) François Bausch  
Ministre de la Défense